



**Mairie de
VILLARS**

Éclairage public : Villars étend les plages d'extinction nocturne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA MAIRIE DE VILLARS

LE 16 OCTOBRE 2020

Lors du Conseil Municipal du 12 novembre 2020, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité pour étendre les plages horaires d'extinction nocturne de l'éclairage public.

Depuis 2017, les lumières s'éteignaient de 0h à 5h dans les hameaux, et de 1h à 5h au village. En raison du confinement actuel, le conseil municipal a souhaité étendre l'extinction nocturne, qui sera désormais de 22h30 à 5h30 sur l'ensemble de la commune.

Cela entraînera une baisse supplémentaire d'environ 30% des consommations d'électricité liées à l'éclairage public, ainsi qu'une baisse des factures d'électricité de la commune.

Cette mesure permettra aussi de protéger davantage la faune locale, car la lumière nocturne perturbe les rythmes de vie et les cycles de reproduction des insectes et oiseaux de nuits ainsi que la faune sauvage.